



## Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2025-02/02

**Séance du 20 février 2025**

Date de la convocation :

**14 février 2025**

Affichage de la convocation :

**14 février 2025**

Nombre de conseillers :

**en exercice : 27**

présents : 17

procurations : 6

absents : 4

votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, vingt février, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Lindsay DIAS, Danièle GREAU.

EXCUSES : Daniel MONCHANIN (Procuration à Y. HERZIG), Rodolphe EZNACK (Procuration à S. TSALAPATIS), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Robert HERPOYAN (Procuration à C. CHARTON), Syve-Line TAN, (Procuration à N. BOURGEOIS), Nikita FERRACHAT (Procuration à A. CHAMPETINAUD).

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Yann LEONET, Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD.

Anne CHAMPETINAUD a été élue secrétaire de séance.

**REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024**

Vu les résultats de l'exercice 2024 détaillés comme suit :

Résultat de fonctionnement

○ Résultat de l'exercice 2024 :	875 801,01 €
○ Résultats antérieurs reportés :	6 988 347,30 €
○ Part affectée à l'investissement en 2024	- 2 870 959,06 €
○ <b>Résultat de clôture de fonctionnement à affecter :</b>	<b>4 993 189,25 €</b>

Solde de la section d'investissement

○ Résultat de l'exercice 2024 :	896 594,11 €
○ Résultats antérieurs reportés :	1 277 962,73 €
○ <b>Résultat de clôture d'investissement à affecter :</b>	<b>2 174 556,84 €</b>

Solde des restes à réaliser

○ <b>Solde des restes à réaliser d'investissement :</b>	<b>1 974 253,23 €</b>
---	-----------------------

**CONSIDERANT** que l'excédent de la section de d'investissement couvre le besoin de financement des restes à réaliser d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** la reprise par anticipation du résultat global de l'exercice 2024 du budget municipal et détaillé comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recette au compte 002 : 4 993 189,25 €

Section d'investissement :

- Recette au compte 001 : 2 174 556,84 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Le Maire  
Pierre GOUBET

